



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CONF.53/L.20
20 juillet 1967
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA
NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Genève, du 4 au 22 septembre 1967
Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire
SYSTEMES D'ECRITURE

TRANSPOSITION DES NOMS DU SYSTEME D'ECRITURE THAI
DANS LE SYSTEME LATIN

Mémoire présenté par le Gouvernement thaïlandais

En Thaïlande, la normalisation et la latinisation des noms géographiques incombent à l'Institut royal, dont un comité spécial détermine la graphie thaïe correcte et sa latinisation conformément aux règles officielles de transcription.

La transcription des noms géographiques thaïs en caractères latins doit permettre aux étrangers de prononcer le nom en rendant aussi fidèlement que possible les sons thaïs. Les règles de transcription ont été promulguées au Journal officiel royal, volume 56, deuxième partie, section 85, B.E.2482 (1939 A.D.)^{1/}.

Les règles officielles thaïes de transcription visent à l'établissement de graphies latines normalisées des noms géographiques thaïs. Pour faciliter l'écriture des caractères latins sur les cartes et éviter la confusion avec les symboles cartographiques, on a supprimé les signes représentant les tons thaïs. Cette mesure semble être conforme à une recommandation formulée dans le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques constitué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il est cependant impossible, en appliquant les règles, d'indiquer la prononciation authentique ou exacte, et cela pour les raisons suivantes :

^{1/} Les règles officielles sont reproduites en annexe au présent mémoire.

ANNEXE I

METHODE NORMALE DE TRANSLITTERRATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
THAIS DANS L'ALPHABET LATIN

1. La transposition du thaï dans l'alphabet latin, constituant une transcription phonétique, sera effectuée conformément aux prescriptions de l'Institut royal promulguées au Journal officiel royal, volume 56, section 85, mais en cartographie, on pourra omettre les signes consonantiques et séparer les voyelles juxtaposées.
2. Après la suppression des signes et la séparation des voyelles comme il vient d'être dit, les caractères thaïs et les caractères latins correspondants seront tels qu'ils apparaissent à l'annexe II.
3. Les noms géographiques à transposer dans l'alphabet latin doivent être translittérés mot par mot sur une base phonétique; toutefois, les noms qui, une fois divisés, seraient dénués de sens ou auraient un sens différent, doivent rester agglutinés; par exemple :
 - Chorakhe (crocodile) ne doit pas s'écrire Cho Ra Khe, ce qui n'aurait pas de sens;
 - Samphao (rebuts) ne doit pas s'écrire Sam Phao, ce qui n'aurait pas de sens;
 - Khangkhao (chauve-souris) ne doit pas s'écrire Khang Khao, car le sens serait différent.
4. Les noms qui résultent de l'agglutination de mots dont la dernière consonne se prononce doivent être transposés comme des mots simples pour conserver leur prononciation et leur forme originales. Par exemple :
 - Ratchakhram doit être la transcription du mot thaï et non Rat Khram
 - Aranvaprathet est la transcription voulue au lieu de Aran Prathet
5. Pour les noms polysyllabiques ou une voyelle termine la première syllabe et une autre commence la suivante, il faut séparer les syllabes par un trait d'union, par exemple, Saing s'écrit Sa - ing.

6. Les noms étrangers employés sur le territoire thaïlandais, par exemple, les mots malais Pulo (île) et Tanyong (points) doivent être traduits en thaï. Le Ministère de l'intérieur publiera un avis à cet effet, mais exception sera faite pour les noms bien connus, qu'il sera possible d'écrire aussi entre parenthèses. Les noms communs se trouvant dans des dénominations étrangères utilisées hors du territoire thaïlandais seront traduits en thaï avant que la dénomination soit écrite en thaï, mais la latinisation suivra l'usage de la langue anglaise; par exemple, Pulo Langkawi se dira Victoria Point.
7. On peut omettre les mots Changwat, Amphoe et Tambon, à moins que leur maintien ne soit souhaitable.
8. Les noms propres d'une autre langue qui figurent sur la liste de collectivités du Ministère de l'intérieur seront adoptés sans traduction en thaï, car ce sont des noms propres.
9. Tous les cours d'eau, qu'ils soient naturels ou artificiels, seront appelés Khlong.
10. Les règles suivantes seront observées pour la translittération des noms géographiques :
 - a) Les noms thaïs désignant des détails géographiques comme Khao (montagne) Ko (île) Mae Nam (rivière) seront transposés dans l'alphabet latin sans être traduits en anglais; par exemple, Khao Bo Thong (Bo Thong Mountain) Ko Yung (Yung Island).
 - b) Les noms thaïs facilement identifiables comme Thanon (route), Wat (monastère), seront transcrits sans être traduits en anglais. Par exemple, Thanon Maha Rat (Maha Rat Road), Wat Maha That (Maha That Monastery).
 - c) Les noms propres des dénominations thaïes ne désignant pas d'éléments géographiques et n'étant pas suffisamment explicites seront seulement transposés dans l'alphabet latin, tandis que les noms communs seront traduits en anglais; par exemple, Hua Lamphong Station. Il sera fait exception pour les noms d'institutions officielles qui seront complètement traduits en anglais; par exemple, Custom House, Post Office, Hydrographic Department, etc.
 - d) Les noms d'organisations privées ou les noms géographiques qui sont des noms de personne et que l'on écrit différemment en caractères latins seront adoptés sans aucune modification; par exemple, East Asiatic Co. Ltd., Hin Loftus, etc.

ANNEXE II
VOYELLES

(Note : voyelles italiennes, sauf :

ae : son de ea en anglais dans "bear"

oe : son de eu en français dans "peuple")

อะ อี อ่า	a
อ่า	am
อิ อี	i
อึ อี อู อู	u
เอะ เอ็ เอ	e
แอะ แอ	ae
โอะ อ(-) โอ เออะ ออ	o
เออะ เอ็ เออ-เอ็	oe
เอ็ยะ เอ็ย	ie
เอ็อะ เอ็อ อัวะ อัว	uo
ไอ โอ อัย ไอย อาย	oi
เอา ฮาว	ao
อูย	ui
เอย ฮอย	oi
เอย	oei
เอ็อย ฮวย	uai
อิว	iu
เอ็ัว เอัว	eo
แอว	oeo
เอ็ียว	ieo
ฤ (เสียง รี) ฤา	ru
ฤ (เสียง ริ)	ri
ฤ (เสียง เรอ)	ree
ฤ ฤา	lu

CONSONNES

(Note : Consonnes anglaises mais :

les consonnes k, p et t initiales sont, comme en français, non aspirées;

les consonnes k, p et t finales ne sont ni occlusives ni aspirées;

kh : k aspiré

ph : p aspiré (non le ph anglais)

th : t aspiré (non le th anglais)

ch : forme durcie de ch comme le cz tchèque et toujours comme en anglais dans "church"

ng : comme en anglais dans "Singer", jamais comme dans "Linger".

<u>Consonnes</u>	<u>initiales</u>	<u>finales</u>
ก	k	k
ข ข ค ค ฆ	kh	k
ง	ng	ng
จ ฉ ช ซ	ch	t
ญ	y	n
ก ฎ ท (บางคำ)	d	t
ค ฎ	t	t
ถ ฐ ท ฑ ฒ ฒ	th	t
ณ ณ	n	n
บ	b	p
ป	p	p
ผ ผ ภ	ph	p
ฝ ฝ	f	p
ม	m	m
ย	y	-
ร	r	n
ล ฬ	l	n
ว	w	-
ศ ษ ส ฬ ส	s	t
ห ฮ	h	-
